

Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 juillet 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLER, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

C 2020-07-079 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION
Activités aquatiques - Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le rapporteur, M. Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Activités aquatiques - Tarifs à compter du 1er septembre 2020.

NOTE DE SYNTHESE

Brest métropole dispose de 5 piscines en régie. Il est proposé aux utilisateurs diverses activités aquatiques, apprentissage et perfectionnement de la natation, un espace forme, des activités ludiques.

Les paramètres pris en compte pour déterminer l'évolution des taux directeurs des tarifs des services de Brest métropole sont l'évolution des charges de personnel (chapitre 012) et l'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) telles qu'elles figurent au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé d'appliquer, pour la saison 2020/2021, un taux directeur + 0,5 % pour les services à forte composante de main d'œuvre.

Il est donc proposé, à compter du 1^{er} septembre 2020, une hausse des tarifs de + 0,5 % par rapport aux tarifs en vigueur, en tenant compte des arrondis facilitant le paiement en espèces et le rendu de monnaie, et de la date de la dernière augmentation.

1) Entrées piscine :

Intitulé	<i>Saison 19 / 20</i>	Nouveaux tarifs
Entrée simple	4,15 €	4,20 €
Entrée simple tarif réduit	2,70 €	2,75 €
Entrée enfant de 4 à 17 ans inclus	2,05 €	2,10 €
Carte 10 entrées ou carnet 10 entrées CE (y compris COS)	26,80 €	26,95 €
Carte 10 entrées ou carnet 10 entrées CE tarif réduit	15,80 €	15,90 €
Carte 25 entrées	53,80 €	54,10 €
Carte 25 entrées tarif réduit	30,75 €	30,90 €
Carte 30 entrées association	49,30 €	49,60 €
Carte 30 entrées association tarif réduit – enfants de 4 à 17 ans y compris accompagnants	27,20 €	27,35 €

Gratuité :

- pour les enfants de moins de 4 ans.

- pour l'accompagnateur professionnel d'une personne en situation de handicap, ayant besoin d'un accompagnement et accédant à la piscine à titre individuel. L'accompagnateur devra justifier de sa qualité sur présentation d'une carte professionnelle.
- pour les bénéficiaires du dispositif FAJ (Fond d'aide pour les jeunes), sur présentation de l'attestation FAJ et d'une pièce d'identité. Au cas où une pièce d'identité ne pourrait pas être présentée, la preuve de l'identité sera recherchée par tous moyens probants.

Les cartes sont valables un an à partir de la date d'achat.

Les cartes associations sont vendues uniquement aux associations qui ont leur siège social situé sur le territoire de Brest métropole ; ces cartes sont utilisables pendant les heures d'ouverture au public sous réserve que l'affluence ne soit pas trop importante. Seuls les groupes constitués d'au moins 10 personnes ont accès aux piscines dans ces conditions. Ils utilisent les vestiaires collectifs.

Brest métropole poursuit son engagement en faveur d'une tarification sociale en appliquant des tarifs réduits à différentes catégories d'usagers.

Ont accès au tarif réduit sur les entrées simples, et cartes 10 ou 25 entrées :

- les moins de 26 ans,

Ont accès au tarif réduit sur les entrées simples, et cartes 10 ou 25 entrées, sous réserve de domiciliation sur une commune de la métropole :

- les titulaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) et les titulaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS),
- les demandeurs d'emploi sur présentation de leur carte de demandeur d'emploi ou attestation chômage, datant de moins de 3 mois,
- les titulaires d'un contrat d'insertion (contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement à l'emploi, contrat garantie jeune),
- les usagers dont le quotient familial CAF est inférieur à 454 €.

Les justificatifs correspondants doivent être présentés à l'achat, et à chaque entrée.

Ont également accès au tarif réduit sur les cartes 10 et 25 entrées :

- les familles : enfants de 4 à 17 ans accompagnés d'un ou deux parents (soit au minimum 1 enfant de 4 à 17 ans et 1 parent) ; ces modalités s'appliquent à l'achat, et à chaque utilisation de la carte.

Les justificatifs d'âge et de liens familiaux doivent être présentés à l'achat.

Les carnets 10 entrées tarif réduit comités d'entreprises ne peuvent bénéficier qu'à des enfants de 4 à 17 ans.

Les cartes 30 entrées tarif réduit associations ne peuvent être utilisées que par des groupes d'enfants de 4 à 17 ans, et leurs accompagnateurs (1 entrée accompagnateur gratuite pour 10 enfants).

Tarif spécifique nouveaux arrivants :

Si un dispositif spécifique « nouveaux arrivants » est institué par les communes de Brest métropole, et sur présentation du justificatif correspondant, le tarif « nouveaux arrivants » est fixé comme suit : 1 entrée famille avec demi-tarif pour les parents et gratuité pour les enfants de moins de 17 ans.

2) Espace-forme :

Intitulé	<i>Saison</i> 2018 / 2019	Nouveaux tarifs
Entrée simple	8,50 €	8,55 €
Carte 10 entrées	68,50 €	68,85 €
Heure association	123,60 €	124,20 €

30 minutes association	61,90 €	62,20 €
15 minutes association	37,15 €	37,35 €

3) Leçons :

Intitulé	Saison 2018/ 2019	Nouveaux tarifs
Leçon individuelle	15,20 €	15,30 €
Abonnement 5 leçons natation ou d'activités aquatiques	33,60 €	33,80 €
Abonnement 15 leçons natation	98,50 €	99,00 €
Abonnement 30 leçons natation / Découverte multi-activités	164,20 €	165,00 €
Abonnement 15 cours activités aquatiques	114,30 €	114,90 €

Les abonnements de 5 et 30 leçons de natation sont réservés aux enfants de 5 à 17 ans. L'acquisition des cartes de cours ne donne pas droit à un accès libre à la piscine en plus de la durée de la séance.

Les absences pour raisons médicales peuvent être remboursées, sous réserve d'un motif médical interdisant la pratique d'activités aquatiques, lorsque le cycle d'activités débuté ne peut être terminé. Le remboursement est conditionné à la remise d'un certificat médical et à la restitution de la carte « activités ».

Aucune absence ponctuelle ne sera donc remboursée.

Dans le cas de suppression d'activités (cycle ou cours) du fait du service, un remboursement partiel ou total de la somme versée sera effectué sauf si un créneau de substitution a été proposé.

4) Quotients familiaux pour les leçons de natation et les cours d'activités aquatiques :

Brest métropole, pour faciliter à toutes les catégories sociales l'accès à l'apprentissage et aux activités, propose des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial CAF.

a) Leçons de natation :

Tarifs	QF Caf	5 leçons de natation		15 leçons de natation		30 leçons de natation ou multi-activités	
		19/20	Nouveaux tarifs	19/20	Nouveaux tarifs	19/20	Nouveaux tarifs
Tarif 1 :	De 0 à 513	16,80 €	16,90 €	49,45 €	49,70 €	82,40 €	82,80 €
Tarif 2 :	De 514 à 772	26,50 €	26,65 €	79,10 €	79,50 €	131,85 €	132,50 €
Tarif 3 :	De 773 à 1 092	29,45 €	29,60 €	90,60 €	91,10 €	151,20 €	151,95 €

b) Cours d'activités aquatiques :

Tarifs	QF Caf	15 cours activités aquatiques	
		19/20	Nouveaux tarifs
Tarif 1 :	De 0 à 513 €	57,35 €	57,65 €
Tarif 2 :	De 514 à 772 €	91,85 €	92,30 €
Tarif 3 :	De 773 à 1092 €	105,20 €	105,75 €

Les justificatifs correspondants (attestation CAF) doivent être présentés à l'inscription.

À titre exceptionnel, en raison de la situation sanitaire liée au Covid 19 que la France connaît depuis début mars, les usagers dont les cours et leçons n'ont pas été assurés pendant cette période, s'ils n'en demandent pas le remboursement, bénéficieront de la gratuité pour leur réabonnement pour le premier semestre de la saison 2020 / 2021. Cette procédure sera appliquée aux sessions de natation adultes et aux sessions d'aquagym.

5) **Activité randonnée palmée** : cette activité est proposée aux associations et aux particuliers :

Tarif 2020/2021

particuliers		associations
1 adulte	15 €	10 €
1 enfant de 10 à 17 ans	10 €	
Enfant de 10 à 17ans accompagné d'1 adulte	20 €	

6) **Cours ou animations d'activités aquatiques ponctuelles** :

Ces activités sont organisées pendant les petites vacances scolaires pour des groupes constitués, au prix de 3 € la séance par participant.

7) **Location horaire des établissements** :

Pour les comités régionaux et départementaux de natation :

- 10,30 € la ligne de 25 mètres ;
- 20,55 € la ligne de 50 mètres.

La location d'un établissement est consentie à titre gratuit pour les comités départementaux et régionaux de natation pour l'organisation de manifestations aquatiques.

Pour les associations extérieures à Brest métropole ou pour les entreprises privées :

Un couloir de 25 m : 20,25 € (20,15 € en 2019/2020)

Un couloir de 50 m : 40,50 € (40,30 € en 2019/2020)

Équipements	<i>Saison</i> 2019 - 2020	Nouveaux tarifs
Recouvrance	217,80 €	218,90 €
Foch	108,90 €	109,45 €
Kerhallet	94,70 €	95,15 €
Saint Marc	94,70 €	95,15 €
Buisson	54,45 €	54,70 €

Une convention sera passée entre l'utilisateur et Brest métropole pour définir les modalités de mise à disposition de l'équipement et intégrer les différents frais liés à cette mise à disposition (entretien, ouverture, fermeture ...).

8) **Etablissements d'enseignement** :

Pour les collèges et lycées de Brest métropole, le montant des contributions dues est plafonné à 95% de l'indemnité qu'ils perçoivent au titre de la dotation Education Physique et Sportive pour l'utilisation des équipements sportifs.

Pour les établissements d'enseignement supérieur, la facturation, à la séance, s'établit comme suit :

Intitulé	<i>Saison 19/20</i>	Nouveaux tarifs
Un couloir de 25 m	<i>20,15 €</i>	20,25 €
Un couloir de 50 m	<i>40,30 €</i>	40,50 €

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole d'approuver la grille tarifaire des activités aquatiques, exposée ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE